

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2024

FAIRE DU 16 MAI UNE JOURNÉE NATIONALE EN HOMMAGE AUX VICTIMES DE LA
ROUTE - (N° 1116)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL5

présenté par

M. Meurin, M. Ballard, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz,
M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet,
M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin,
Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz,
Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy,
M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon,
M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly,
Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur,
Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez,
Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Mélin,
Mme Menache, M. Ménagé, M. Muller, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier,
M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault,
Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie,
M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 3

Après le mot :

« objectifs »,

insérer les mots :

« de lutte contre la délinquance et la criminalité routière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à encourager les services publics à lutter contre la délinquance et la criminalité routière.

La tranquillité et la sécurité de nos villes sont menacées par des comportements routiers dangereux, comportements souvent associés à un sentiment d'impunité et de lutte contre toute forme d'autorité. Le fait de laisser prospérer ces comportements est favorable à l'installation d'une criminalité préjudiciable à tous.

Une lutte plus ferme contre les rodéos urbains doit être menée. En avril 2024, selon un sondage CSA « 93 % des Français estiment que les sanctions pénales à l'encontre des auteurs de rodéos sauvages devraient être plus fortes ». Malgré les différentes politiques menées, les rodéos sauvages ne reculent pas sur notre territoire et ils sont particulièrement redoutés en été.

Cette politique de lutte contre la criminalité routière doit s'accompagner d'un rétablissement de l'autorité car les refus d'obtempérer routiers se multiplient. Chaque année, ce sont 25 700 délits de refus d'obtempérer routiers par an, soit 70 par jours. « Près d'un refus d'obtempérer routier sur cinq est un délit aggravé qui, dans neuf cas sur dix, met en danger d'autres usagers de la route. [Or] la part de ces délits aggravés est passée de 16 % en 2016, à 21 % en 2023. »